

PROCES VERBAL

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 28 mars 2023

<i>Date de convocation : 22/03/2023</i>	<i>Date d'affichage : 22/03/2023</i>
<i>Nbre de conseillers en exercice : 15</i>	<i>Nbre de conseillers présents : 11</i>
	<i>Nbre de conseillers votants : 15</i>

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Eric BERTHAULT, Maire.

Présents : E. BERTHAULT, F. ION, A. GAYETANO, G. ROYER, L. RICHARD, F. POIRIER, V. PRUD'HOMME, J. FOURMAUX, A. AUBOIS, M. MIRANDA, D. DEVEZE

Absents excusés : A. DEHENRY ayant donné pouvoir à A. GAYETANO, V. MAINIER ayant donné pouvoir à L. RICHARD, V. MOREL ayant donné pouvoir à A. AUBOIS, M. COLLET ayant donné pouvoir à J. FOURMAUX.

ORDRE DU JOUR

- 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26/01/2023

- 3- FINANCES LOCALES
 - a. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022
 - b. Délibération d'affectation de résultats – budget communal
 - c. Vote du budget primitif 2023
 - d. Participation financière 2^{ème} trimestre au SIVOS de Courtois et de Nailly
 - e. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

- 4- ADMINISTRATION GENERALE
 - a. Contrat d'abonnement à la télésurveillance de la mairie
 - b. Avenant à la convention de mise à disposition d'un assistant de prévention
 - c. Convention financière avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne pour les travaux de dissimulation rue des Seigles
 - d. Projet d'aménagement rue des Seigles
 - e. Projet de retrait du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord-Est/Sources des Salles

- 5- DECISIONS ET COMMUNICATIONS DU MAIRE

- 6- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Annick AUBOIS est désignée secrétaire de séance



2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26/01/2022

Le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2022 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

3) FINANCES LOCALES

a. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022

Exposé des motifs : Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances - le maire et le comptable public de la commune -, il y a deux types de comptes : d'une part, le compte du maire (compte administratif) et, d'autre part, celui du comptable public (compte de gestion).

Compte administratif : Il est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Compte de gestion : A la séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du comptable public de la commune est en principe également soumis aux élus, selon l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le compte de gestion est confectionné par le comptable public, qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, après vérification de leur régularité formelle, et cela en application du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, ce dernier étant un fonctionnaire du ministère des Finances ne dépendant donc pas hiérarchiquement du maire. Le comptable public est personnellement et financièrement responsable des dépenses et des recettes qu'il exécute. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Résultat d'exécution 2022

Libellé	Budget primitif 2022	Décision modificative	Budget Cumulé 2022	Réalisations 2022	Solde
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
TOTAL Chapitre 011 Charges à caractère général	132 186,00	55 485,01	187 671,01	125 325,90	62 345,11
TOTAL Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	139 100,00		139 100,00	133 369,89	5 730,11
TOTAL Chapitre 014 Atténuations de produits	50 779,00		50 779,00	49 830,00	949,00
TOTAL Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	222 209,15	-16 645,50	205 563,65		205 563,65
TOTAL Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 256,46		17 256,46	17 256,46	0,00
TOTAL Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	92 176,00		92 176,00	88 536,86	3 639,14
TOTAL Chapitre 66 Charges financières	19 500,00		19 500,00	17 552,95	1 947,05
TOTAL Chapitre 67 Charges exceptionnelles	465,00		465,00	465,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	673 671,61	38 839,51	712 511,12	432 337,06	280 174,06

Libellé	Budget primitif 2022	Décision modificative	Budget Cumulé 2022	Réalisations 2022	Solde
RECETTES FONCTIONNEMENT					
TOTAL Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté	182 892,01		182 892,01		182 892,01
TOTAL Chapitre 013 Atténuation de charges	696,00		696,00	3 300,07	-2 604,07
TOTAL Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 234,80		6 234,80	6 234,80	0,00
TOTAL Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, mar	17 942,00		17 942,00	20 044,21	-2 102,21
TOTAL Chapitre 73 Impôts et taxes	360 095,29	38 839,51	398 934,80	414 444,85	-15 510,05
TOTAL Chapitre 74 Dotations et participations	91 929,51		91 929,51	55 673,64	36 255,87
TOTAL Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	4 282,00		4 282,00	6 383,74	-2 101,74
TOTAL Chapitre 77 Produits exceptionnels	9 600,00		9 600,00	9 600,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	673 671,61	38 839,51	712 511,12	515 681,31	196 829,81



Libellé	Budget primitif 2022	Décision modificative	Budget Cumulé 2022	Réalisations 2022	Solde
DEPENSES INVESTISSEMENT					
TOTAL Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	51 554,19		51 554,19		51 554,19
TOTAL Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 234,80		6 234,80	6 234,80	0,00
TOTAL Chapitre 041 Opérations patrimoniales					
TOTAL Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	40 600,00		40 600,00	40 478,49	121,51
TOTAL Chapitre 20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	7 998,00		7 998,00		7 998,00
TOTAL Chapitre 21 Immobilisations corporelles	399 497,35	-16 645,50	382 851,85	190 950,17	191 901,68
TOTAL INVESTISSEMENT	505 884,34	-16 645,50	489 238,84	237 663,46	251 575,38
RECETTES INVESTISSEMENT					
TOTAL Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	222 209,15	-16 645,50	205 563,65		205 563,65
TOTAL Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations					
TOTAL Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	17 256,46		17 256,46	17 256,46	0,00
TOTAL Chapitre 041 Opérations patrimoniales					
TOTAL Chapitre 10 Immobilisations corporelles	114 957,73		114 957,73	119 694,44	-4 736,71
TOTAL Chapitre 13 Subventions d'investissement	125 061,00		125 061,00	68 906,69	56 154,31
TOTAL Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	26 400,00		26 400,00	26 400,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	505 884,34	-16 645,50	489 238,84	232 257,59	256 981,25

Délibération D2023-03-003 et 004 Après s'être fait présenter le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget principal, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** les 2 documents.

b. Délibération d'affectation de résultats – budget communal

Délibération D2023-03-005 Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022, et après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Maire, à l'unanimité

- **CONSTATE** que le résultat de clôture de l'exercice 2022 présente
 - En section d'investissement : un déficit de **56.960,06 €**
 - En section de fonctionnement : un excédent **266.236,26 €**
- **CONSTATE** les restes à réaliser suivants
 - Dépenses d'investissement **17.759,11 €**
(Solde des opérations 2022 : frais étude centre bourg, mise aux normes PMR salle des fêtes, lavoir, vitraux église, chaises salle des fêtes)
 - Recettes d'investissement **31.003,00 €**
(Solde des opérations 2022 : soldes de subventions)
- **PRECISE** que les résultats de l'exercice 2022 ont été affectés comme suit au budget primitif 2023
 - Article D001 (déficit d'investissement) **56.960,06 €**
 - Article 1068 **43 716,17 €**
(Autofinancement des restes à réaliser + déficit d'investissement)
 - Article R002 (excédent cumulé – autofinancement) **222.520,09 €**



c. Vote du budget primitif 2023

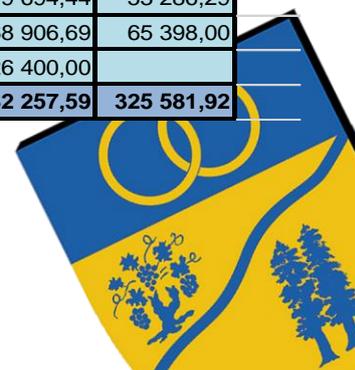
M. le Maire présente le budget proposé.
Pour rappel, le budget se vote au chapitre.

Libellé	Budget N-1	Réalisations N-1	Budget N proposé
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
TOTAL Chapitre 011 Charges à caractère général	187 671,01	125 325,90	224 313,05
TOTAL Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	139 100,00	133 369,89	136 000,00
TOTAL Chapitre 014 Atténuations de produits	50 779,00	49 830,00	50 279,00
TOTAL Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	205 563,65		205 475,97
TOTAL Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 256,46	17 256,46	1 421,66
TOTAL Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	92 176,00	88 536,86	113 172,00
TOTAL Chapitre 66 Charges financières	19 500,00	17 552,95	21 000,00
TOTAL Chapitre 67 Charges exceptionnelles	465,00	465,00	404,27
TOTAL FONCTIONNEMENT	712 511,12	432 337,06	752 065,95

Libellé	Budget N-1	Réalisations N-1	Budget N proposé
RECETTES FONCTIONNEMENT			
TOTAL Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté	182 892,01		222 520,09
TOTAL Chapitre 013 Atténuation de charges	696,00	3 300,07	
TOTAL Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 234,80	6 234,80	
TOTAL Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, mar	17 942,00	20 044,21	17 400,00
TOTAL Chapitre 73 Impôts et taxes	398 934,80	414 444,85	413 850,28
TOTAL Chapitre 74 Dotations et participations	91 929,51	55 673,64	87 060,58
TOTAL Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	4 282,00	6 383,74	11 235,00
TOTAL Chapitre 77 Produits exceptionnels	9 600,00	9 600,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	712 511,12	515 681,31	752 065,95

Libellé	Budget N-1	Réalisations N-1	Budget N proposé
DEPENSES INVESTISSEMENT			
TOTAL Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	51 554,19		56 960,06
TOTAL Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 234,80	6 234,80	
TOTAL Chapitre 041 Opérations patrimoniales	0,00		
TOTAL Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	40 600,00	40 478,49	42 000,00
TOTAL Chapitre 20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	7 998,00		23 000,00
TOTAL Chapitre 21 Immobilisations corporelles	382 851,85	190 950,17	203 621,86
TOTAL INVESTISSEMENT	489 238,84	237 663,46	325 581,92

Libellé	Budget N-1	Réalisations N-1	Budget N proposé
RECETTES INVESTISSEMENT			
TOTAL Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	205 563,65		205 475,97
TOTAL Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		
TOTAL Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	17 256,46	17 256,46	1 421,66
TOTAL Chapitre 041 Opérations patrimoniales	0,00		
TOTAL Chapitre 10 Immobilisations corporelles	114 957,73	119 694,44	53 286,29
TOTAL Chapitre 13 Subventions d'investissement	125 061,00	68 906,69	65 398,00
TOTAL Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	26 400,00	26 400,00	
TOTAL INVESTISSEMENT	489 238,84	232 257,59	325 581,92



Principales opérations inscrites au budget primitif 2023

EN FONCTIONNEMENT

dissimulation rue des seigles	35 638,79
enrobé	1 500,00
fleurissement	500,00
tontes	2 000,00
désherbage	3 500,00
contrôle accessibilité PMR salle des fêtes	600,00
plaques plafond école	1 100,00
lavabo école	1 500,00
refection cour école	5 000,00
reprise de chaussée	5 000,00
curage fossé parking école	800,00
taille tilleul école	600,00
changement extincteurs	550,00
réparation portique école	3 934,00
licences microsoft/antivirus	600,00
reliure registres état civil	700,00
documents arpentage chemins habellis	650,00
honoraires commissaire enquêteur	750,00

EN INVESTISSEMENT

	dépenses	subventions	
frais étude architecte commerce 2022	2 940,00		
frais d'étude commerce	6 375,00		
frais d'étude aménagement place	10 800,00		
frais étude chambre de commerce	2 880,00		
autre	5,00		
sous total	23 000,00		
city stade	-	4 823,00	solde 2022
pose borne sécurité	-	1 950,00	subv 2022
plantation arbres école et terrain de sport	1 824,00		
mise aux normes PMR sdf (solde des)	9 800,00	6 566,00	subv 2022
leds école	8 600,00	4 075,00	subv 2022 et 2023
lavoir (solde des travaux)	1 834,80	4 241,00	subv 2022
vitraux église	3 866,71	1 457,00	subv 2022
avaloirs route de Nailly	1 728,00		
voirie rue des Sublaines	8 321,00		
aménagement rue de Seigles (1)	43 454,64	21 726,00	subv 2023
véhicule	5 000,00		
tracteur 2022	-	10 560,00	subv 2022
vidéoprotection	30 559,74	10 000,00	sur 35 234 € au total (solde en 2024)
	sur 60 559,74 € au total (solde en 2024)		
100 chaises salle des fêtes (2022 et 2023)	3 757,60	-	
drapeaux commémoration	923,00	-	
rideaux école	1 667,00		
autres	410,00		
sous total	121 746,49	65 398,00	



Participations financières et subventions 2023

SIVOS COURTOIS NAILLY	79 742,00
FOURRIERE	800,00
DEROGATION SCOL PARON	2 000,00
RELAIS HIRONDELLE	500,00
CAISSE DES ECOLES	500,00
ECOLES DE FORMATION	460,00
ASSOCIATIONS COURTOIS	1 400,00
les amis du vieux courty	200
société de chasse de Court	200
détente nature culture	200
gym tonic courtoisienne	200
Mo isi mo rot'bô	200
courtois dance	200
autre association	200
AUTRES ASSOCIATIONS	470,00
resto du cœur	100
CSO/LPO	100
aseamas	60
spa	100
VMHE	50
CPN réveil Nature (2022-2023)	60

Délibération D2023-03-006 La présentation du budget étant terminée, le Conseil municipal après en avoir délibéré et après l'avis de la Commission finance réunie le 19/01/2023,

- **ADOpte** à l'unanimité par chapitre, le budget primitif communal pour 2023, tel que décrit précédemment, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Fonctionnement	752.065,95 €
- Investissement	325.581,92 €

d. Participation financière 2^{ème} trimestre au SIVOS de Courtois sur Yonne et de Nailly

M. le Maire expose le SIVOS de Courtois sur Yonne et de Nailly vote son budget primitif 2023 le 30/03/2023.

Délibération D2023-03-007 Dans l'attente de la participation définitive, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de verser en début de période au SIVOS de Courtois sur Yonne et de Nailly la participation suivante :
 - Trimestre : avril-mai-juin 2023 14.000,00 €

Cette somme sera déduite de la participation définitive fixée lors du vote du budget primitif 2023 du SIVOS de Courtois et de Nailly.



e. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

M. le Maire présente les recettes au titre de la fiscalité directe locale : le prévu/reçu 2022 et le prévu/budgété 2023.

Montant total des recettes au titre de la fiscalité directe locale (prévu - reçu 2021 et prévu - budgété 2023)								
	2022				2023			
	Bases d'imposition effectives	taux votés	produits attendus	produits reçus	Bases d'imposition prévisionnelles	taux proposés	produits attendus	budgeté
Taxe foncière (bâti)	776 325	37,21%	288 638	306 655	837 700	37,21%	311 708	
Taxe foncière (non bâti)	17 469	47,50%	8 360		18 500	47,50%	8 788	
Taxe habitation (résidence secondaire)	62 872	17,74%	11 050		67 336	17,74%	11 945	
Total			308 048	306 655			332 441	
Allocations compensatrices			1 949	1 949			2 216	
Versement coefficient correcteur			8 318	8 318			8 986	
Montant total des recettes au titre de la fiscalité directe locale			318 315	316 922			343 643	323 138
			différence -	1 393				

Seuls trois taux sont à définir : la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Au budget primitif 2023, il a été prévu 323.138 €. Le produit attendu, estimé par les services fiscaux se montent à 343.643 €.

M. le Maire ne souhaite pas que les taux des trois taxes soient augmentés du fait que l'Etat a élevé les bases, donc de ce seul fait le contribuable aura un impôt plus élevé à payer.

Délibération D2023-03-008 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** les taux suivants
 - Taxe foncière sur le bâti 31,21 %
 - Taxe foncière sur le non bâti 47,50 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 17,74 %

4) ADMINISTRATION GENERALE

a. Contrat d'abonnement à la télésurveillance de la mairie

Monsieur le Maire expose que le précédent contrat d'abonnement à la télésurveillance de la mairie et interventions sur alarme a pris fin le 31/12/2022.

La société STAG nous a fait parvenir un nouveau contrat pour une durée d'un an à compter du 01/01/2023.

Les prix appliqués sont les suivants :

Abonnement mensuel au centre de télésurveillance	47,601 €HT
Prix unitaire de l'intervention sur alarme pour levée de doute	51,36 €HT
Ronde de sécurité (inférieure à 15 minutes)	24,20 €HT
Taux horaire du gardiennage sur sinistre	25,42 €HT
Taux horaire de gardiennage programmé	23,11 €HT

Délibération D2023-03-009 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité



- **APPROUVE** les termes du contrat et
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer.

b. Avenant à la convention de mise à disposition d'un assistant de prévention

M. le Maire expose que la désignation d'un Assistant de Prévention dans une collectivité territoriale est une obligation, quel que soit le nombre d'agent.

La mission de l'assistant de prévention est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Considérant que la Commune n'a pas d'agent pouvant remplir cette mission,

Considérant que la Commune de Gron possède un agent, assistant de prévention, et que ce dernier peut être mis à disposition aux collectivités de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais qui le souhaitent,

Considérant qu'une convention de mise à disposition d'un assistant de prévention a été conclue en 2019 avec la commune de Gron et cosignée avec les communes de Marsangis, Collemiers, Rosoy et Armeau,

Délibération D2023-03-010 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°3 de ladite convention qui prévoit la mise à disposition de l'assistant de prévention de la Commune de Gron à celle de Courtois pour 2 heures par semestre à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023 (maximum 2 ans).
- **DONNE** au Maire tout pouvoir de mise en œuvre.

c. Convention financière avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne pour les travaux de dissimulation rue des Seigles

M. le Maire présente le projet de dissimulation des réseaux de la rue des Seigles. Le montant total des travaux est estimé à 80.733,84 €. La part imputée à la Commune est évaluée à 30.517,72 € (dépense 35.638,79 €, subvention 5.121,07 €)

Délibération D2023-03-011 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la convention financière 21S7135ERDI1-ERRT1.
- **S'ENGAGE**, pour les travaux de plus de 15.000 €TTC, à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.



d. Projet d'aménagement de la rue des Seigles

M. le Maire présente le projet d'aménagement de la rue des Seigles. Le montant des travaux d'aménagement de la voirie et des trottoirs est estimé à 36.212,20 €HT.

Il faudra étudier la possibilité de mettre cette portion de rue en sens unique du n°1 au n°10.

Délibération D2023-03-012 Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **ADOpte** le projet qui lui est présenté,
- **SOLLICITE** l'aide des organismes publics pour des subventions,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

e. Projet de retrait du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord-Est/Sources des Salles

M. le Maire informe qu'il n'y a pas de décision à prendre ce soir sur le projet de quitter le SMAEP au profit de la Sénone pour la distribution de l'eau potable.

En effet, il faut avoir une réflexion collégiale avec les dix maires de l'Agglomération du Grand sénonais qui adhèrent à la SMAEP. Pour l'instant la discussion n'a pas eu lieu donc pas de position hâtive.

Pour sortir du SMAEP, il faudrait que les dix dits communes souhaitent toute leur retrait, que l'Agglomération du Grand sénonais accepte qu'elles adhèrent à la Sénone et que les autres communes adhérentes au SMAEP acceptent.

Il y a tout un calcul à faire pour peser le pour et le contre financièrement.

Florian ION présente l'historique du SMAEP. Ce dernier travaille actuellement sur l'abandon de la délégation du service public à la SAUR au profit d'une régie (gestion par eux-mêmes.)

5) DECISIONS ET COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise dans le cadre de sa délégation :

GROUPAMA : Délibération D2023-03-013

- Acceptation de l'indemnité immédiate de la société GROUPAMA, assureur de la commune d'un montant de 2.734,08 € pour le dédommagement du portique du parking de l'école endommagé par un véhicule,
- Acceptation de l'indemnité complémentaire de 1.199,52 € de la société GROUPAMA pour le même sujet.

6) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Eric BERTHAULT

- **Problèmes de vol au cimetière et de déplacement de plantes et de bacs à fleurs.**
Nous devons absolument mettre en œuvre des actions pour que cela cesse. Il faut dans un premier temps fermer le portail à l'arrière du cimetière, désormais venir demander les clés en mairie pour y avoir accès. Le portail rue de l'église restera ouvert.
- Une cardiologue habitant la commune se propose de faire une réunion d'information sur les problèmes cardiaques



- **Rappel des règles de bon voisinage**

- Pour rappel, les feux de jardins sont interdits.
- La taille des haies n'est pas conseillée jusqu'à mi-août pour laisser les oiseaux nidifier paisiblement.
- Horaires pendant lesquels l'utilisation d'engins à moteur est autorisée la semaine et le week end : semaine de 8h30/12h00 - 14h30/19h30. Samedis 9h00/12h00 - 15h00/19h00. Dimanches et jours fériés 10h00/12h00

- La piste cyclable de la rue des Seigles au pont de Saint Martin du Tertre a été votée par l'Agglomération du Grand sénonais. Les travaux devraient commencer avant l'été. Elle sera à droite en direction de Sens jusqu'au rond-point puis à gauche du rond-point au pont de chemin de fer (une passerelle pour passer au-dessus de la voie ferrée sera aménagée).

- L'équipement de l'antenne Orange a été racheté par la société ATC France. M. le Maire a négocié le loyer pour l'antenne qui sera désormais de 3.000 € par an au lieu de 1.500 €.

Florian ION

- L'enfouissement des réseaux route de Nailly sont en cours de finition, tout s'est bien passé jusqu'à présent. Le Département viendra faire l'enrobé dans minimum une année, le temps que les tranchées se stabilisent. Remerciements à M. Philippe NONQUE pour avoir mis à disposition sa ferme afin de stocker véhicules et matériel.

- Une entreprise de Pompes Funèbres a cassé une croix d'une tombe. Un courrier en recommandé a été envoyé afin qu'elle procède aux réparations pour l'instant resté sans réponse, une relance doit être faite.

Georgette ROYER

- A participé à une réunion sur les violences conjugales. Des dispositifs sont mis en place pour que les victimes puissent donner l'alerte. Georgette ROYER est la référente communale sur le sujet.
- 257 communes adhèrent à la fourrière du sénonais. Les box pour les animaux sont en restauration.
- Convention Territoriale Globale (CTG) : comités politiques thématiques (petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, accès aux droits / animation de la vie sociale) le comité de pilotage élargit son action aux enfants maltraités. Georgette ROYER est la correspondante communale.

M. le Maire remercie Georgette ROYER pour tous les déplacements qu'elle effectue et son investissement aux différentes réunions.

Laure RICHARD

- Propose de créer un atelier pompons le mercredi après-midi afin d'apporter de la couleur au village. Fabrication de toutes tailles de pompons, de toutes les couleurs avec des laines et cartons restés au fond des tiroirs.
- Projet d'installer des jardinières au niveau de l'école.
- Un banc sera installé au niveau des jeux pour enfant à la place de celui actuel, en mauvais état.

Franck POIRIER

- En février 2024 une nouvelle évaluation des classes sera faite pour voir s'il y aura une fermeture de classe.

Remercie tous les élus du SIVOS et les secrétaires de Courtois qui ont assuré le service minimum du périscolaire, jeudi dernier à l'école de Nailly.

Jonathan FOURMAUX

- Un nouveau Conseil municipal des jeunes constitué de 5 membres a été mis en place. Cette fois ci aucun Maire n'est élu, tous sont sur un même pied d'égalité.



Une remise d'écharpe et d'un kit du jeune élu républicain leur ont été remis par M. le Maire le 01.03.2023.

- Souhaiterait que soit mieux signalé le sens de circulation de la rue Mozart (approuvé également par Franck POIRIER) car depuis les travaux route de Nailly, la circulation est devenue anarchique. M. le Maire n'est pas pour remettre des panneaux de signalisation routière déjà très présents sur l'ensemble de la commune. Cependant, M. le Maire propose de faire une réunion avec les habitants de la rue Mozart pour rappel des bonnes pratiques du code de la route.

Départ Mme V. PRUD'HOMME

Aurore GAYETANO :

- Une grille a été installée au lavoir à la place de la porte qui donnait dans un des cabanons. Des poutres métalliques ont été renforcées par des IPN. Il reste de la maçonnerie à faire à cette occasion. Appel aux dons de briques anciennes, même quelques-unes. Si vous en possédez et que vous désirez en faire don pour le lavoir, laissez un message en mairie, nous passerons les prendre.
- Les résidents de l'EPNAK et leurs animateurs souhaitent décorer le lavoir pour la marche solidaire « Fais Marcher ton Cœur » le 12 mai 2023. A cette occasion ils cherchent des vêtements anciens de lavandières pour déguiser des mannequins. Laisser un message en mairie.

M. le Maire souhaite que le lavoir soit inauguré dans le courant du printemps. Aurore Gayetano aurait préféré que les travaux soient achevés.

Séance levée 22h17

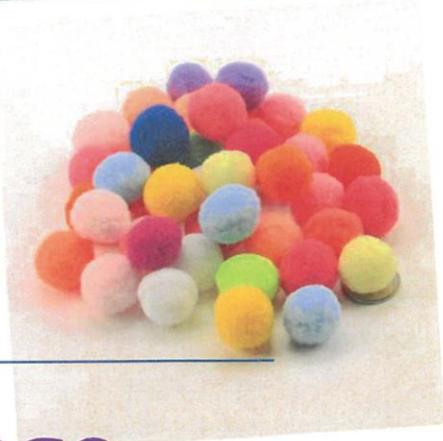
28/03/2023

MARS		AVRIL		MAI	
1		1	ordures ménagères	1	
2		2		2	
3		3		3	tri sélectif
4	ordures ménagères	4	tri sélectif	4	
5		5		5	
6		6		6	ordures ménagères
7	tri sélectif	7		7	
8		8	ordures ménagères	8	
9		9		9	
10		10		10	
11	ordures ménagères	11		11	
12		12		12	
13		13		13	ordures ménagères
14		14			
15		15	ordures ménagères		
16		16			
17		17			
18	ordures ménagères	18	tri sélectif		
19		19			
20		20			
21	tri sélectif	21			
22		22	ordures ménagères		
23		23			
24		24			
25	ordures ménagères	25			
26		26			
27		27			
28		28			
29		29	ordures ménagères		
30		30			
31		31			

Calendrier des collectes
mars à mai 2023



La Commission Cadre de Vie



Embellit notre village Avec l'Opération « pomponnez avec nous »

Confectionnez et déposez vos pompons en mairie
et/ou Apportez vos restes de laine afin de nous
permettre d'en fabriquer

Les pompons embelliront nos massifs, la cerisaie,
aires de jeux, l'entrée du village.....

**Il nous faut beaucoup de pompons,
nous comptons sur vous !!!**

jusqu'au 20 mai 2023

Mairie 18 rue de l'église 89100 Courtois sur Yonne
0386970165 accueilmairie@courtois-sur-yonne.fr
IPNS ne pas jeter sur la voir publique

